Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 035-213502636-20260616-D2026_066-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

COMMUNE DE SAINT-COULOMB

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 066

Délibération n° 066-2026 – Avis favorable à la création d'une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur le secteur de la Touesse

L'an deux mil vingt-six, le lundi 15 juin à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Coulomb, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel FREDOU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **23**
Nombre de pouvoirs : **5**
Nombre de Conseillers présents : **18**
Quorum : **12**
Date de convocation : 09/06/2026

Membres présents : M. Jean-Michel FREDOU – M. Patrice VIVIEN – Mme Véronique WYART – M. Loïc SEVEGRAND – Mme Catherine TANIC – M. Jean-Yves LE BRIÉRO – M. Gérard BARREAU – Mme Servane CADIOU – M. Jean-Luc CAILLÉ – Mme Jocelyne LEGENDRE – Mme Gwénaëlle KROL – M. Laurent BUREL – M. Sébastien MERY – Mme Pauline TARDY – Mme Blandine BERKELMANS – M Didier RIAULT – M. Armand JAMIER – M. Eric SCHMITT

Absent excusé : Mme Sophie COEURU (pouvoir à M. Patrice VIVIEN) - Mme Frédérique CALÈS (pouvoir à Mme Catherine TANIC) - M. Victor LAVOLÉ (pouvoir à Mme Véronique WYART) - M. Renaud de BOISSIEU (pouvoir à M. Eric SCHMITT) - Mme Annie GILLAIZEAU (pouvoir à M. Armand JAMIER).

Secrétaire de séance : M. Loïc SEVEGRAND

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.215-1 et suivants relatifs aux périmètres de protection et de préemption des Espaces Naturels Sensibles ;

Vu les compétences du Département en matière de préservation, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles ;

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 035-213502636-20260616-D2026_066-DE

Vu le projet de création d'une zone de préemption environnementale sur le secteur de la Touesse présenté par le Département d'Ille-et-Vilaine ;

Considérant que ce projet vise à permettre, à terme, le recul du stationnement existant situé au sud de la RD 201 afin d'améliorer la qualité écologique et paysagère des sites des Dunes de Roz Ven et de la Pointe des Grands Nez ;

Considérant que ces espaces bénéficient d'une protection réglementaire en tant que sites classés et sont inclus dans le périmètre du site Natura 2000 « Côte de Cancale à Paramé » ;

Considérant l'intérêt général attaché à la préservation des milieux naturels, des paysages littoraux et de la biodiversité présents sur ce secteur ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE :

- **Article 1 :** D'émettre un avis favorable au projet de création d'une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles sur le secteur de la Touesse, tel que présenté par le Département d'Ille-et-Vilaine.
- **Article 2 :** De soutenir la démarche engagée par le Département visant à préserver durablement les espaces naturels, paysagers et écologiques concernés.
- **Article 3 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme, le 16 juin 2026

Le Maire

MAIRIE DE SAINT-COULOMB - ILLE-ET-VILAINE -

Jean-Michel FREDOU

Transmis au représentant
de l'Etat le 16 juin 2026
Publié le 16 juin 2026